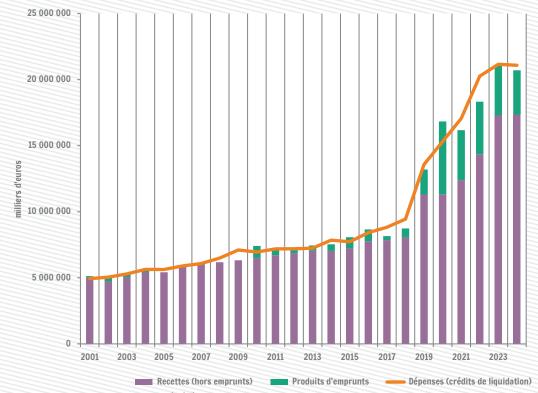
Recettes et dépenses de la Région wallonne

En 2024, les dépenses inscrites au budget initial de la Région wallonne s'élèvent à 21,1 milliards d'euros, pour des recettes de 17,4 milliards d'euros





Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général) ; Calculs : IWEPS Note : Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées pour les années 2001 à 2022 (sauf pour les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2023 et du budget initial pour 2024

A la suite de la sixième réforme de l'Etat, la Région wallonne a hérité de nouvelles compétences, dont la gestion lui a été progressivement transférée par l'Etat fédéral. Son budget, tant en recettes qu'en dépenses, connait alors une augmentation de plus de 40 % en 2019.

En 2024, la Région doit faire face à un solde net consolidé (recettes totales - dépenses totales de la Région et des organismes consolidés) de -3,4 milliards d'euros. Compte tenu des corrections liées au passage en SEC 2010 (norme comptable fixée par l'Europe pour permettre de comparer les Etats européens entre eux), le solde de financement de la Région wallonne devrait être de -2,2 milliards d'euros.

En 2024, 16 % des recettes de la Région wallonne sont des recettes fiscales propres, 17 % proviennent de la partie attribuée à la Région de l'impôt sur les personnes physiques et 16 % sont des produits d'emprunts. Le solde est composé des recettes provenant de l'exercice des compétences régionales.

Au niveau des dépenses, la division organique « secrétariat général » reprend les moyens consacrés au Plan de relance. La division « digital » voit son budget diminuer de manière importante au fil des années car les moyens liés à la dette et à la logistique ont été réorientés respectivement vers la division « fiscalité » en 2020 et vers la division « support » en 2023. Le plus gros poste des dépenses de la Région wallonne a trait aux pouvoirs locaux, à l'action sociale et à la santé. Parmi ces thématiques, 6,4 milliards d'euros sont transférés à l'Aviq pour la gestion de ses missions (dont 2,9 milliards pour les allocations familiales), et 1,6 milliard d'euros sont consacrés au fonds des communes.

Webs

Recettes et dépenses de la Région wallonne

Recettes et dépenses de la Région wallonne, par grandes catégories, pour les 5 dernières années, en milliers d'€

	2020	2021	2022	2023	2024
I. RECETTES COURANTES	10 555 029	11 456 604	13 944 987	15 265 583	15 294 682
Recettes fiscales	2 073 811	2 455 396	2 417 548	2 649 522	2 500 598
Recettes non fiscales	8 481 218	9 001 208	11 527 439	12 616 061	12 794 084
II. RECETTES DE CAPITAL	773 158	940 888	1 175 172	1 642 057	2 068 516
Recettes fiscales : impôts régionaux	694 675	853 267	732 740	766 513	797 578
Recettes diverses	78 483	87 621	442 432	875 544	1 270 938
TOTAL DES RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL	11 328 187	12 397 492	15 120 159	16 907 640	17 363 198
III. PRODUITS D'EMPRUNTS	5 512 150	3 779 084	4 488 072	4 098 293	3 344 719
TOTAL DES RECETTES	16 840 337	16 176 576	19 608 231	21 005 933	20 707 917
01 - Parlement wallon	66 620	71 620	74 135	73 209	76 379
02 à 08 - Cabinets ministériels	21 743	23 142	26 728	29 062	29 783
09 - Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques	189 814	200 511	198 348	197 713	222 868
10 - Secrétariat général	19 443	34 781	1 961 598	2 023 122	2 113 434
11 - Support : Personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière	585 423	615 223	672 280	805 496	868 568
12 - Digital (anciennement Budget, logistique et TIC)	1 053 558	111 218	150 181	50 164	54 662
14 - Mobilité et voies hydrauliques (fusion de 13 et 14 à partir de 2020)	1 248 049	1 533 256	1 468 053	1 414 989	1 545 772
15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement	418 784	542 626	599 417	660 384	663 636
16 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	655 848	1 183 379	882 610	772 754	764 981
17 - Pouvoirs locaux, action sociale et santé	7 296 180	8 004 088	8 808 267	9 268 866	9 278 550
18 - Entreprises, emploi et recherche	3 746 793	3 716 660	3 767 643	3 981 002	3 874 951
19 - Fiscalité	12 528	1 018 368	1 428 101	1 323 763	1 361 702
Provisions pour les cofinancements européens			228 040	310 469	237 451
TOTAL DES DEPENSES	15 314 782	17 054 871	20 265 401	20 910 993	21 092 737

Sources : Documents du Parlement wallon (Exposé général)

Définitions et sources

Il s'agit des recettes et des dépenses réalisées jusqu'en 2022, (sauf les dépenses de 2008 qui correspondent au second ajustement budgétaire), du budget ajusté pour 2023 et du budget initial pour 2024.

Les crédits de liquidation sont les crédits qui impliquent des sorties de fonds à charge du budget de l'année (aussi appelés moyens de payement) ; ils comprennent les amortissements.

Sources : documents budgétaires publiés par le Parlement wallon

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=decrets-budgets-form.

Pertinence et limites

Jusqu'en 2022, les données présentées ici sont des réalisations effectives.

Pour 2024, il s'agit des montants figurant dans le budget approuvé par la Parlement wallon en décembre 2023. Les recettes et dépenses qui y sont inscrites sont estimées sur la base des prévisions de croissance économique et d'inflation connues en septembre 2022. Elles reflètent les politiques menées par le Gouvernement wallon, en intégrant, entre autres, le Plan de relance.

Personne de contact : Régine Paque (regine.paque@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2025